



LA LETTRE DES SENATEURS DE LA MAJORITE VAL D'OISE

Novembre 2006, n°2 Rédaction : 01 42 34 30 20

sommaire :

- Edito
- Agenda
- Veille juridique
- Fonction publique Territoriale
- Immigration
- Questions posées par vos sénateurs
- Propositions de loi
- Principaux amendements
- Pjt de loi relatif à la modernisation de la fonction publique
- Réserve Parlementaire
- Elections présidentielle et législatives

à votre écoute :

l.malovry@senat.fr

tél. : 01 42 34 34 03

fax : 01 42 34 41 98

—

h.portelli@senat.fr

tél. : 01 42 34 30 20

fax : 01 42 34 40 65

www.portelli-senat95.org

—

15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06

Editorial

Chers collègues,

Après cette deuxième session parlementaire, nous tenons à vous informer de ce que nous avons entrepris, défendu et voté en votre nom.

Dans ce journal, vous trouverez des informations qui peuvent vous être utiles. Nous vous rappelons que nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou explication d'une disposition législative ou réglementaire.

Comme nous nous y étions engagés dans le premier numéro de ce journal, nous vous communiquons dans ce numéro-ci le montant et les affectations de notre réserve parlementaire a été utilisée.

En 2007 auront lieu les élections législatives et présidentielle. Nous devons nous mobiliser pour faire gagner notre majorité, éviter l'ab

sentéisme et la tentation des extrêmes en expliquant point par point quel est le projet auquel nous adhérons.

Au cours de ce premier semestre de l'année 2007, nous vous adresserons donc des notes sur chaque point du programme de l'UMP, et nous tiendrons prêts à venir débattre dans vos communes, cantons ou circonscriptions.

Très bonne fin d'année à tous,

Lucienne Malovry, Hugues Portelli,
Sénateurs du Val d'Oise

AGENDA

REALISES

- > Colloque sur la fonction de collaborateur parlementaire
- > Visite du Sénat par le Conseil Municipal de Jeunes (31/10/2006)
- > Remise du Prix Territoria à la ville d'Ermont pour son action en faveur des détenus d'Osny
- > Stage d'Hugues Portelli au PSG dans le cadre de l'immersion en entreprise des sénateurs
- > Association des directeurs généraux du Val d'Oise (23/10/06)
- > Cercle des médailles jeunesse et des sports du Parisis (03/11/06)

Cercle Héloïse du Val d'Oise (06/11/06)

A VENIR

- > Petit déjeuner Maires des cantons de Vigny et de la Vallée du Sausseron (23/11/06)
- > Déjeuner du Lions club d'Argenteuil et visite d'un groupe de Cormeilles (2/12/06)
- > Visite d'une classe de l'école de Méry sur Oise (12/02/07)
- > Comité de Jumelages d'Enghien (10/03/07)
- > Visite du Sénat par une école de journalisme
- > Rencontre délégués cantonaux de la majorité

Veille juridique

> Publication du décret du 21 août 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des collectivités territoriales du congé de présence parentale. Par ce décret, le fonctionnaire territorial peut bénéficier de ce congé sur 310 jours ouvrés pour un même enfant lorsque celui-ci vit un handicap ou une maladie d'une particulière gravité. En cas de rechute, ce congé peut être renouvelé.

> Loi sur l'engagement national pour le logement : une circulaire 8-M-3-06 du 25 août 2006 de la direction générale des impôts précise certaines modalités d'application de l'article 15 de la loi. Certaines plus-values immobilières sont exonérées d'impôt. Cela concerne les cessions d'immeubles bâtis et de biens non bâtis par des particuliers à des collectivités territoriales (dont les EPCI) pour être de nouveau cédés à un organisme de logement social. Ces opérations doivent avoir lieu entre le 17 juillet 2006 et le 31 décembre

2007.

> Un décret, portant attribution dès le 1er novembre 2006, d'un point d'indice majoré à l'ensemble des personnels de l'Etat, des établissements publics d'hospitalisation et des collectivités territoriales a été publié.

> Taxes foncières sur les propriétés non bâties : une instruction du Ministère de l'Economie n°06-047-A1-A7-M0 du 25 septembre 2006 vient préciser le dispositif du dégrèvement à la charge des communes.

> Police Municipale : Les décrets issus du Protocole d'accord sur la professionnalisation de la police municipale doivent paraître au Journal Officiel d'ici la fin du mois de novembre. Ils ont trait notamment à la création d'un nouveau cadre d'emplois de directeur de police municipale (catégorie A) et de la nouvelle hiérarchisation de la catégorie C à travers la mise en place

de trois nouveaux grades (gardien, brigadier, et brigadier-chef principal).

> Répertoire National des Elus (RNE) : une circulaire du 13 octobre 2006 est venue préciser la mise en œuvre de ce répertoire en détaillant les principales règles de gestion du RNE et les règles de communication des informations qui y figurent.

> Une circulaire du 27 octobre 2006 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandat locaux prévoit la revalorisation de cette indemnité.

> Ouverture du portail de l'observatoire des territoires:

Le but est de permettre l'accès à une sélection d'informations territoriales, à des sites spécialisés dans l'aménagement et le développement des territoires; son adresse internet est www.territoires.gouv.fr

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Lucienne MALOVRY et Hugues PORTELLI se sont fortement mobilisés sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale en cours de vote au Parlement.

Ce texte, (H. Portelli est l'orateur du Groupe UMP pour les débats), est particulièrement important puisqu'il concerne en premier lieu les collectivités territoriales. C'est pour cette raison qu'il a été examiné tout d'abord par le Sénat.

Ce texte vise à développer la formation professionnelle tout au

long de la vie des agents territoriaux et de prendre en compte l'expérience acquise.

Il a également pour but d'assouplir la gestion des ressources humaines et de clarifier le partage de compétences entre le CNFPT et les centres de gestions.

De nombreux amendements proposés par Monsieur Portelli et Madame Malovry ont été votés par le Sénat en première lecture dont l'impossibilité pour les agents des EPCI d'être candidats dans une commune de cet EPCI, ou le fait

que les agents de catégorie A relevant de la filière administrative sont nommés et classés dans les cadres d'emploi correspondants, en prenant compte la totalité des années de services effectués en tant qu'agents non titulaires.

Enfin, un amendement de Monsieur Portelli prévoit la suppression du nouveau centre national de coordination des centres de gestion pour confier ses missions à un centre de gestion existant.

POLITIQUE D'IMMIGRATION

Monsieur Portelli et Madame MALOVRY se sont mobilisés sur le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration en déposant de nombreux amendements.

Ce texte vise à aborder le problème que peut poser l'immigration lorsqu'elle n'est pas contrôlée en conciliant l'aspect humain

et un certain réalisme.

L'immigration choisie, c'est reconnaître que l'on ne peut hélas pas « accueillir toute la misère du monde » et qu'il faudra un jour réussir à avoir une politique européenne commune en la matière.

La position commune des deux

Sénateurs a été de suivre le gouvernement tout en affirmant

que cette politique devait être conduite en partenariat étroit avec le pays d'origine, et surtout, que cela devait s'accompagner d'une réelle aide au développement pour les pays pauvres.

Questions écrites posées au Gouvernement

Par Lucienne MALOVRY

- QE sur les modifications des Programmes de France 3
- QE sur les critères de comptabilisation des logements à caractère social dans la loi SRU
- QE sur les difficultés à scolariser un enfant handicapé
- QE sur les critères de pénalisation dans la loi SRU

Par Hugues PORTELLI

- QE sur l'autorisation de la mise sur le marché du Poncho Maïs
- QE quant aux conditions d'accès aux fonctions d'auxiliaire de vie scolaire
- Question d'actualité au Gouvernement sur les grèves dans les transports

Principaux Amendements

Amt PJL immigration et intégration sur l'article 47 : l'étranger débouté de sa demande de réfugié politique doit pouvoir se tourner vers le juge de la reconduite

Amt PJL immigration et intégration sur l'article 12 : Pour la délivrance d'une carte de séjour « compétences et talents », accord de partenariat avec le pays d'origine

Amt PJL lutte contre le terrorisme (article 1er) : précisions quant à l'accès à des données de trafic des communications électroniques par une personne qualifiée par la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNIS)

Amt PJL lutte contre le terrorisme : Face à l'extension de la vidéosurveillance, garantir aux citoyens le respect du droit à la vie privée en introduisant davantage de transparence

+ voir page 2 sur le pjt de loi relatif à la fonction publique territoriale

Propositions de loi ou de résolutions co-signées par Lucienne Malovry et Hugues Portelli

- ▶ Nouveau fonctionnement du conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) dont le budget approche les 4 milliards d'euros.
- ▶ Création d'un fonds d'indemnisation pour les gendarmes victimes d'atteintes à leur personne.
- ▶ Création d'une commission d'enquête sur l'immigration clandestine.
- ▶ Création d'établissements publics de coopération culturelle
- ▶ Protection contre les dangers du tabagisme passif

Projet de loi relatif à la modernisation de la fonction publique: rapporteur, Hugues Portelli

Hugues Portelli a été nommé rapporteur au Sénat du projet de loi relatif à la modernisation de la fonction publique.

Ce projet de loi vise tout d'abord à moderniser et à développer la formation des agents tout au long de la vie.

Ensuite, il vise à permettre l'adaptation des règles de la mise à disposition des fonctionnaires afin de faciliter leur mobilité.

Il tend également à moderniser les règles de déontologie des fonctionnaires.

Enfin, il simplifie le régime juridique des cumuls d'activités ainsi que la facilitation de la création d'entreprises par des agents publics.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Comme nous nous y étions engagés, nous vous donnons les montants et les affectations de nos réserves parlementaires.

Concernant Hugues Portelli, sa réserve qui s'élevait à 50 000 euros a été répartie entre 3 communes.

Ainsi, la commune de Chaumontel (9ème circonscription) a reçu 15 000 euros dans le cadre de la réalisation de travaux de restructuration de l'école primaire. La commune de Luzarches (9ème circonscription) a reçu 20 000 euros pour réaliser des travaux de mise aux normes de l'éclairage de l'église. La commune de Villaines-sous-Bois (7ème circonscription) s'est vue attribuée la somme de 15 000 euros afin de réaliser les travaux de construction d'un restaurant scolaire.

Madame Malovry quant à elle a pu obtenir 90 000 euros de subvention dont 80 000 euros affectés à la création première phase de la création d'un musée du Parisis et 10 000 euros à la réhabilitation de deux selles de la mairie de Viarmes pour son musée local.

Nous vous rappelons que les subventions accordées dans le cadre de la réserve parlementaire ne peuvent être attribuées que si elles portent sur des **opérations d'équipement nouvelles « n'ayant pas connu un commencement d'exécution »** et si le **montant des subventions n'excède pas la moitié du coût hors taxes** de l'opération. Une seule subvention dans le cadre de la réserve peut être accordée.

Chaque demande doit comprendre les pièces suivantes : la délibération du maître d'ouvrage précisant la nature de l'opération et décidant de sa réalisation, le devis avec récapitulatif des montants hors taxes à prendre en compte au regard de la subvention, le plan de financement faisant apparaître les autres subventions obtenues ou espérées.

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE

La loi du 5 avril 2006 (Hugues Portelli a été rapporteur du projet de loi organique au Sénat) relative à l'élection du Président de la République est venue apporter davantage de transparence, conformément aux observations qu'avait précédemment faites le Conseil Constitutionnel. Par exemple, l'examen des comptes de campagne est transféré à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques, le Conseil constitutionnel pouvant intervenir en recours.

Le 1er tour de l'élection présidentielle aura lieu le **22 avril** et le second tour le **6 mai 2007**.

Le 1er tour des élections législatives aura lieu le **10 juin**, le second tour le **17 juin 2007**.